Décision | Générale | colonial

Décision n° 2040 accordant une subvention de 50.000 francs a la Société sportive du stade

n° 2040

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par dé cret du 18 juin 1884

Vu l'importance des travaux d'amélioration apportés au terrain du stade

Sur proposition du chef du service du personnel. des finances, et de la comptabilité.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de cinquante mille francs (59.000 fr.) est accordée à la Société sportive du stade.

Art. 2

— La dépense est imputable au

chapitre 14, article 5, paragraphe 1, exercice 1947.

Art. 3

— Le chef du service du person nel, des finances et de la comptabilité ainsi que le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.